



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR **RÈGLEMENTS 932 ET 933**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la greffière de la Ville de Rosemère :

QUE le Conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 6 juillet 2020, les règlements suivants :

932 – Règlement décrétant la création d'un programme d'aide financière visant à favoriser l'utilisation de produits d'hygiène féminine durables;

933 – Règlement abrogeant le Règlement 772 et ses amendements concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Rosemère;

QUE ces règlements sont déposés au greffe de la municipalité, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau;

QU'ils entrent en vigueur le jour de leur publication, conformément à la Loi.

FAIT À ROSEMÈRE CE 9 JUILLET 2020.

La greffière,

CATHERINE BLAIS-ADAM, avocate